Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Toulouse

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Lot

éducation
nationale

Division des personnels

Cahors, le 9 février 2018

Le Directeur académique des services départementaux de l'Education nationale du Lot

à

Mesdames et Messieurs les personnels enseignants du 1er degré

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education nationale

Dossier suivi par
Marjorie Vénuse

Téléphone
05 67 76 55 05

Fax
05 67 76 54 73

Mél.
gest_col46@ac-toulouse.fr

Cité administrative
Quai Cavaignac
BP 276
46005 Cahors cedex 9

Objet : Congé de formation professionnelle - Année scolaire 2018-2019.

Réf : - Décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007
- Note de service n° 89-103 du 28.04.89 (BO n° 20 du 18.05.89)

Les personnels qui souhaitent bénéficier d'un congé de formation professionnelle au titre de l'année scolaire 2018-2019 voudront bien compléter la fiche de candidature jointe qui devra être transmise à mes services revêtue de l'avis de madame ou monsieur l'Inspecteur de circonscription **pour le lundi 5 mars 2018.**
Toute demande de congé de formation fera l'objet d'un entretien avec un référent RH de proximité afin d'évaluer les motivations ainsi que le projet professionnel du candidat.

J'attire votre attention sur les textes cités en référence et notamment sur la note de service jointe qui prévoit les conditions d'attribution du congé de formation professionnelle.

Xavier PAPILLON

P.J. : fiche de candidature (2 pages) et note de service citée en objet.

<u>NB</u> : La présente note devra être communiquée à tous les personnels de l'école présents, en congé ou qui effectuent un remplacement.